



2 mars 2018

## **IMPORTANT INFORMATION ENCOMBRANTS**

A compter de ce jour, inscription en Mairie obligatoire avant le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois pour le ramassage de vos encombrants.

Plus de passage de porte à porte.

Téléphone secrétariat : 04-79-64-05-58

Ou par mail à [mairie@mairie-villargondran.fr](mailto:mairie@mairie-villargondran.fr) avec nom, adresse et type d'encombrant.

Il concerne le matériel encombrant que vous ne pouvez pas transporter dans votre véhicule pour le dépôt à la déchetterie de St Julien Montdenis (ouverture du lundi au samedi de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.).

Ces encombrants doivent être sortis avant 8 h. le jour prévu.

La collecte se déroule tous les 1ers mardis de chaque mois, de mars à novembre inclus.

(Pour le mois de mai, ramassage le mardi 15).

Encombrants acceptés et collectés devant les habitations :

- Déchets volumineux : sommiers, matelas, électroménager, gros mobilier (en bois, en métal, en plastique).

Ne font pas partie des encombrants ET SERONT REFUSES :

- Les déchets toxiques, liquides et inflammables, en quantité dispersée (peinture, batterie, huile de vidange ...)

- Pneumatiques

- Gravats, déblais, matériaux issus de travaux

- Déménagement, débarras de cave ou de grenier

- Les déchets du tri sélectif

## **TRI SELECTIF RAPPEL**

A METTRE A L'INTERIEUR des conteneurs et NON AUX ABORDS

Aucun dépôt d'ordures ménagères ni d'encombrants n'est toléré sur ces sites.

Le Maire  
Philippe ROSSI.